

Le Roi s'amuse et son procès. Censure et société

par Marie-Laurence Marco

L'apparition de ce drame au théâtre a donné lieu à un acte ministériel inouï.

Le lendemain de la première représentation, l'auteur reçut de M. Jouslin de Lassalle, directeur de la scène au Théâtre-Français, le billet suivant, dont il conserve précieusement l'original :

*"Il est dix heures et demie, et je reçois à l'instant l'ordre de suspendre les représentations du *Roi s'amuse*.*

C'est M. Taylor qui me communique cet ordre de la part du ministre."

Ce 23 novembre le premier mouvement de l'auteur fut de douter. L'acte était arbitraire au point d'être incroyable.

Préface de Victor Hugo pour l'édition du *Roi s'amuse*



Victor Hugo (1802-1885)

Gravure de Ziegler, 1830. Paris, Maison Victor Hugo.
© Maisons de Victor Hugo / Roger-Viollet

Victor Hugo intenta un procès au Théâtre-Français pour protester contre l'interdiction de sa pièce. On fut scandalisé tant par Triboulet présenté en héros tragique que par la charge politique de l'écrivain contre la monarchie. On jugea le tout profondément immoral.

Les questions de police des théâtres étaient du ressort du ministère du Commerce et des Travaux publics dirigé par le comte d'Argout. En 1832, on vivait sous le régime de la Charte de 1830 qui stipulait dans son article 7 : "la censure ne peut jamais être rétablie". Si l'article très imprécis concernait plutôt la liberté de la presse, chèrement acquise, la liberté du théâtre non mentionnée était implicitement admise. Dans ce cadre, l'intention de l'écrivain a été de mener un procès politique afin de démontrer une illégalité de la censure qui frappait son œuvre.

Dans un premier temps, Victor Hugo explicita son combat dans la *Préface* à l'édition du "*Roi s'amuse*", parue le 3 décembre 1832, pour "sa liberté de poète et de citoyen".

Le jour du procès - 19 décembre 1832 - l'avocat Odilon Barrot plaida pour l'écrivain puis celui-ci prit la parole et lut son discours devant une foule nombreuse: "... aujourd'hui on me bannit du théâtre, demain on me bannira du pays ; aujourd'hui on me bâillonne, demain on me déportera ; aujourd'hui l'état de siège est dans la littérature, demain il sera dans la cité ". Le discours de Victor Hugo fut donné par l'éditeur Renduel - habilement - aux acheteurs de l'ouvrage puis inséré à partir de la 3^e édition.

Ce discours restera célèbre pour la défense de la liberté d'expression.

Le Tribunal de Commerce se déclarera incompétent dans son jugement du 2 janvier 1833. Victor Hugo ne fera pas appel et renoncera à sa pension octroyée par Louis XVIII.

Après 1830, dans ces années d'agitation républicaine, beaucoup de spectacles représentés portaient un regard ironique et railleur sur la société et donnaient à entendre un réel et profond sentiment de révolte contre toutes les autorités. On se moquait de tout et de tous. Le duo de bandits drôlatiques, Robert Macaire et son compère Bertrand - personnages de *L'Auberge des Adrets* - (représentée en 1823) puis d'une pièce plus tard s'inscrivirent de par leur immense succès dans cette veine séditeuse. À cette époque, le théâtre était le grand divertissement des classes populaires et la Monarchie de Juillet se méfia du côté dangereux que le théâtre pouvait toujours induire.

Déjà en 1831, Louis-Philippe avait tenté de rétablir la censure sans y parvenir. Elle le sera en 1835, l'année de l'attentat de Giuseppe Fieschi qui tua 18 personnes sans atteindre le roi, ni les princes ses fils. Tardivement, Victor Hugo a ajouté sur la première page du manuscrit de sa pièce : "écrit le 1er acte au milieu de la fusillade de l'insurrection" ; c'est-à-dire au moment où l'importante barricade du cloître Saint-Merry est enlevée par les forces gouvernementales, lors des événements des 5 et 6 juin 1832.

Du théâtre à l'opéra, notons que Giuseppe Verdi lui-même - passionné admirateur de l'œuvre de Victor Hugo - fut l'objet de la censure de l'empire austro-hongrois - qui occupait une partie de l'Italie et notamment Venise - quand il voulut adapter la pièce telle que. Il dut alors procéder à une transposition pour parvenir au chef-d'œuvre que nous pouvons toujours voir et entendre aujourd'hui.

La Maison de Victor Hugo possède dans ses collections des projets de costumes pour "Le Roi s'amuse" conçus par Louis Boulanger pour cette première représentation de la pièce en 1832.



Louis Boulanger (1806-1867).

"Le Roi s'amuse" Costumes. Paris, Maison de Victor Hugo. © Maisons de Victor Hugo / Roger-Viollet

De gauche à droite, de haut en bas :
Seigneur en costume de voyage
François Ier en négligé du matin
Valet
François Ier en costume de capitaine
Triboulet

Marie-Laurence Marco est responsable de la bibliothèque et de la documentation de la Maison de Victor Hugo. Historienne du XIXe siècle, elle prépare une thèse sur *Les paysages sonores dans l'œuvre poétique de Victor Hugo*.
 Ce texte fut publié :

<https://www.operadeparis.fr/magazine/le-roi-samuse-et-son-proces>